

**SYNODALITE:**  
**Un principe commun des traditions canoniques orientales et occidentales**  
**&**  
**Son application dans l'Église orthodoxe aujourd'hui**

Par  
Le Très Révérend Grand Ecclésiarche Aetius,  
Directeur du Cabinet Privé de Sa Toute Sainteté  
\* \* \*

Παναγιώτατε Πάτερ καί Δέσποτα,  
Vos Eminences,  
Votre Grâce Monseigneur Massimiliano,  
Révérends confrères ecclésiastiques et moines,  
Bien-aimés frères et sœurs dans le Seigneur,

Je ne pouvais imaginer un endroit plus approprié pour parler de la notion de la synodalité que dans l'Église, lieu de rassemblement de la communauté adoratrice, et en particulier dans cette magnifique église de la Sainte Trinité, car pour Saint Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople, l'Église est identifiée au synode ("ἐκκλησία γὰρ συνόδου ἐστὶν ὄνομα" ["car le nom du synode est église"]; Commentaire sur le Psaume 149, I), tandis que d'autres Pères de l'Église associent le terme "synode" à la Sainte Trinité, où elle trouve son « fondement ultime », comme le soulignait le célèbre Document de Ravenne (§5). Et je ne pouvais pas considérer un plus grand honneur que de présenter ce sujet critique en présence du *Protos* de l'archidiocèse de Constantinople, le *Protos* de la Sainte Grande Église du Christ, le *Protos* de l'Église orthodoxe, en présence de Sa Sainteté Bartholomée, Archevêque de Constantinople – Nouvelle Rome- et Patriarche Œcuménique, ainsi que devant d'éminents Hiérarques du Trône, membres actuels du Saint et Sacré Synode du Patriarcat Œcuménique, tels que le Très Révérend Métropolitain Andreas de Saranta Ekklesiae, mais également devant le Très Révérend Evêque Massimiliano qui fait sa première visite officielle et nos frères et sœurs de la communauté catholique romaine de notre ville.

La présentation de ce soir n'aurait pas eu lieu sans l'initiative de Sa Grâce Mgr Massimiliano, qui fait partie du voyage synodal que l'Église de Rome a commencé l'automne dernier, lorsque le 10 octobre 2021, Sa Sainteté le Pape François a officiellement ouvert un processus de deux ans appelé "un synode sur synodalité", et officiellement connu sous le nom de « Synode 2021-2023 : Pour l'Église synodale », se concentrant sur le sens et le but de la synodalité elle-même. Contrairement aux synodes précédents de l'Église catholique romaine, celui-ci a en fait commencé dans les diocèses du monde entier, avec des possibilités de consultations publiques ou de séances d'écoute dans les paroisses locales jusqu'au printemps 2022, attirant les catholiques locaux et les conférences épiscopales nationales, les ordres religieux et les responsables du curie dans une longue période de discernement qui culminera avec une assemblée en octobre 2023 à Rome.

Dans ce contexte, le Vatican a publié une lettre demandant aux Evêques catholiques romains d'inviter les Hiérarques Orthodoxes locaux à participer à l'étape diocésaine de ce processus de deux ans menant au synode de 2023 sur la synodalité. Le Cardinal Kurt Koch, président du Conseil pour la promotion de l'unité des chrétiens, a déclaré qu'une coopération étroite avec l'Église orthodoxe, qui a une longue expérience de la synodalité, « aura la possibilité enrichissante d'en apprendre un peu plus sur la signification de la collégialité épiscopale. »

Étant dans la Reine des Villes, Sa Grâce Mgr Massimiliano a le privilège unique de demander conseil et soutien paternel à Bartholomée, « Patriarche canoniste ». Le rassemblement de ce soir est précisément une expression de l'attention et de l'affection inébranlables de Sa Toute Sainteté pour nos frères et sœurs catholiques romains dans notre ville. Et je suis particulièrement reconnaissant à Sa Toute Sainteté de m'avoir confié l'importante responsabilité de partager avec vous quelques réflexions sur le principe de la synodalité et la manière dont il est appliqué aujourd'hui dans l'Église orthodoxe.

En parlant de synodalité, je n'introduis pas un nouveau concept oriental dans l'Église d'Occident, mais un principe fondamental commun des traditions canoniques de nos deux Églises sœurs. Ce n'est pas une coïncidence si le mot grec *σύνοδος* et le *concilium* latin ont commencé à être utilisés pour désigner des rassemblements d'églises presque simultanément et dans la même région (l'Afrique du Nord) au troisième siècle. C'est Dionysos d'Alexandrie, qui a écrit sur les synodes dans sa lettre à Rome, et Tertullien a fait de même dans l'un de ses traités.

Avant le IIIe siècle, aucune occurrence du mot *σύνοδος* en tant que « concile » ne se trouve dans les écrits ecclésiastiques, y compris le Nouveau Testament, malgré le fait qu'il était fréquemment employé dans la littérature classique, dans les œuvres de philosophes tels que Platon, Aristote et Epicure, des historiographes comme Xénophon, le tragédien Euripide ou encore le comique Aristophane. En adoptant le mot *σύνοδος* de l'Antiquité classique, l'Église a fait preuve de la même ouverture que dans son identification avec le mot *ἐκκλησία*. Dans la tradition classique, les mots *σύνοδος* et *ἐκκλησία* étaient des phénomènes publics similaires, car ils signifiaient tous deux « assemblée » : le premier, toute sorte d'assemblée, et le second, l'assemblée particulière des citoyens libres qui décident des stratégies de la ville. Ainsi, dans l'Église antique, de la synodalité comme phénomène politique, nous sommes conduits à la synodalité comme phénomène théologique. Cette interconnexion intrinsèque entre les mots *σύνοδος* et *ἐκκλησία*, qui, comme je l'ai mentionné au début, a été soulignée par saint Jean Chrysostome, a été redécouverte au XXe siècle par d'éminents théologiens orthodoxes et catholiques romains, qui ont montré que le concile n'est pas une annexe à l'Église, mais cette Église elle-même est un concile.

L'Église utilisait non seulement des termes, mais aussi des structures politiques et administratives de l'Antiquité pour organiser ses conciles : les procédures de délibération et de décision étaient empruntées au Sénat romain et les procédures juridiques aux tribunaux romains. Au-delà de ces procédures, l'Église a également adopté l'ethos démocratique des institutions de l'Antiquité : tous les participants aux conseils ecclésiastiques avaient des droits égaux de parole et de vote (*ἰσηγορία*), un principe important de l'Athénien l'*ἐκκλησία*. De

plus, ils sont également venus aux conseils avec l'idée qu'ils parlent au nom de leur peuple, participant en tant que représentants de leurs diocèses. Par conséquent, ils se sentaient responsables envers leurs ouailles et considéraient les conséquences de leur vote.

Enfin et surtout, même d'un point de vue étymologique, il existe une association entre le sens du mot grec *σύνοδος* et le latin *concilium*. Saint Isidore de Séville croyait que le mot *concilium* vient de *cilium* (une eyelid). Pour lui, les concilia étaient des rassemblements de personnes qui regardaient quelque chose ensemble, l'équivalent grec de ce terme étant le mot *σύνοψις*. Cette interprétation des conciles a été adoptée par les canonistes occidentaux. En Orient, le mot *σύνοδος* est formé de la préposition *σύν*, « ensemble », et du nom *ὁδός*, « chemin » ou « voyage ». La racine *ὁδός* nous donne un indice sur la façon dont les conciles étaient perçus en Orient chrétien à l'époque de l'Antiquité tardive : pour participer à un concile, un évêque devait quitter son siège et, avec d'autres évêques, prendre un chemin (*ὁδός*) souvent long et périlleux, pour arriver à destination, là où aurait lieu le concile. En ce sens, le mot *σύνοδος* était synonyme du mot *συνοδοιπóρος*. Le rassemblement des évêques-*συνοδοιπóροι* après un long et dangereux voyage était célébré comme leur *σύνοδος*.

Le synode est donc un groupe de personnes – principalement des évêques, mais aussi des prêtres et des participants laïcs – qui sont engagées dans un pèlerinage commun, qui cheminent ensemble sur le même chemin. Cette perception nous rappelle que les synodes ne sont pas des événements statiques mais dynamiques, non répétitifs mais révélateurs de la vie de l'Église. « Voici, je fais toutes choses nouvelles », proclame le Sauveur ressuscité (Apoco. 21 : 5). En effet, à chaque vrai conseil d'église, nous faisons l'expérience de cette nouveauté de notre foi immuable.

On peut parler également de la nécessité d'acquérir un « esprit synodal ». C'est pourquoi, lorsqu'on réfléchit sur la synodalité, il faut l'envisager en termes larges. S'il se réfère en premier lieu aux actes des conciles proprement dits, qu'ils soient œcuméniques ou locaux, il doit aussi être compris plus largement comme une qualité qui s'étend à tous les niveaux de l'Église, dans le diocèse, dans la paroisse et dans notre vie personnelle. Par exemple, dans l'une de ses nombreuses études ecclésiologiques, le Conseil œcuménique des Églises a défini la synodalité comme appartenant à la nature de l'Église et comme une dimension dont l'Église "a besoin à la fois au niveau local et à tous les autres niveaux possibles". De même, le Document de Ravenne affirmait que « la dimension conciliaire de l'Église se trouve aux trois niveaux de la communion ecclésiale, le local, le régional et l'universel » (§10).

Dans le contexte orthodoxe, la synodalité est pratiquée à ces niveaux à travers les conseils paroissiaux, les conseils diocésains, les conseils des Églises autocéphales locales, les Synaxes des Primats, les conseils panorthodoxes et d'autres formes. De même, dans le cadre du « synode de synodalité », avant de se réunir en 2023, la hiérarchie catholique romaine du monde entier se réunit avec tout le monde, des paroissiens aux moines, nonnes et universités catholiques, offrant des opportunités de consultation mutuelle à tous les niveaux et parmi de

nombreuses organisations religieuses différentes. Notre rencontre de ce soir est une manifestation claire de cet esprit de synodalité, d'une « spiritualité de communion », d'ouverture à l'autre, d'écoute.

D'un point de vue historique, la première forme de synodalité était le réseau de communautés établi par les Apôtres. Nous avons peut-être une idée du type de réseaux qu'il pourrait s'agir des communautés pauliniennes. Ces communautés partageaient des souvenirs communs de leurs fondateurs et des histoires qu'ils racontaient. Ces souvenirs et ces histoires ont été racontés et communiqués à travers le réseau et à d'autres réseaux. C'est ainsi que les premières Écritures chrétiennes ont émergé. Les lettres apostoliques constituaient la plus grande partie du canon du Nouveau Testament. Ils ont précisément été écrits comme un moyen de communication, ou de conciliarité, au sein et entre ces réseaux. Ils étaient si étroitement liés aux réseaux, qu'ils ont même été nommés d'après les fondateurs des réseaux, comme certaines épîtres pauliniennes, qui n'ont pas été écrites par Paul. Même les Evangiles ont été composés au sein de réseaux particuliers et ont circulé à travers eux. Par conséquent, il ne serait pas exagéré d'appeler le Nouveau Testament comme fruit de la synodalité.

Néanmoins, sous une forme de « dilemme de la poule ou de l'œuf », la synodalité est visualisée à travers deux événements scripturaires particuliers mentionnés dans le Livre des Actes. La première est la Pentecôte. (Actes 2). Dans l'iconographie byzantine, les conciles sont représentés à l'image de l'iconographie de la Pentecôte. Le Paraclet est descendu sur les premiers disciples à Jérusalem, non pas quand chacun priait séparément, mais quand "ils étaient tous ensemble dans un même lieu" ("ἐπὶ τὸ αὐτό;" Actes 2:1) En effet, malgré la valeur profonde que possède la solitude, la solidarité et l'unité – avec tout ce que signifie le terme russe *sobornost* – sont encore plus précieuses. L'Église n'est pas un conglomérat de monades autonomes, mais un corps aux multiples membres, organiquement interdépendants. Lorsque nous sommes réunis en conseil, nous, pécheurs, devenons quelque chose de plus que ce que nous sommes en tant qu'individus isolés ; et ce « quelque chose de plus » est exactement la présence du Christ lui-même, actif parmi nous par la grâce du Saint-Esprit. Comme notre Seigneur l'a promis, "Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Matthieu 18:20). C'est cette affirmation dominicale qui valide tout vrai concile. Pour la foi chrétienne, la synodalité n'est donc pas centrée sur l'homme, mais centrée sur le Christ et ne dépend pas des réalisations judiciaires d'une institution – aussi grandes soient-elles – mais de « la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et de l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint-Esprit ». C'est pour cette raison que le Concile est nommé « Ἁγία Σύνοδος » (Saint Concile) : non pas à cause de ses vertus, mais parce qu'il est lié au Dieu très saint.

C'est pourquoi, à tous les niveaux de la vie ecclésiale, et non des moindres à chaque concile, les membres de l'Église ne disent pas « je » mais « nous », non « moi » mais « nous ». « Nous » est le mot synodique décisif. "Cela a paru bon à Saint-Esprit et à nous", ont déclaré les disciples au Conseil apostolique de Jérusalem (Actes 15:28), qui est le deuxième événement scripturaire qui est devenu un modèle pour tous les futurs conseils. Ce concile auquel assistaient les apôtres est

le seul événement de ce genre connu au premier siècle. Il s'agissait de savoir comment accueillir dans les communautés chrétiennes des personnes sans origine juive. En effet, la question était de savoir si l'Église devait s'ouvrir au monde romain ou rester confinée dans le cadre juif.

Dans l'esprit des gens, la notion de synodalité apparaît souvent liée à des critères statiques, légalistes et formels. Néanmoins, les Apôtres n'hésitèrent pas à se réunir et – « après de nombreux débats » (πολλῆς ζητήσεως γενομένης ; Actes 15, 7) – ils innovèrent sur les questions les plus pressantes de leur temps, acceptant ainsi la mission universelle de l'église. Nous appelons habituellement le Synode apostolique « un concile sui generis », mais la vérité est qu'il a été le fondement de toute innovation future dans la vie de l'Église.

De plus, à partir de ces deux modèles scripturaires, il ressort que le but de chaque concile est, par l'exercice du discernement collectif, d'atteindre un esprit commun. Comment s'accomplit cet exercice de discernement collectif ? Qu'est-ce qui maintient l'Église ensemble et la rend une ? Pour répondre à cela, rappelons ce qui s'est passé immédiatement après la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, lorsque trois mille convertis ont été baptisés. « Ils se consacraient, nous dit saint Luc, à l'enseignement et à la communion des apôtres, à la fraction du pain et aux prières » (Ac 2, 42). Voilà donc la fonction distinctive et unique de l'Église : « rompre le pain », offrir le Sacrifice mystique sans effusion de sang, célébrer la Cène du Seigneur « jusqu'à ce qu'il revienne » (1 Cor. 11, 2.).

C'est l'Eucharistie qui forme la source vivifiante qui maintient l'Église ensemble et en fait un seul Corps en Christ. L'unité ecclésiale n'est pas imposée d'en haut par un pouvoir de juridiction, mais elle est créée de l'intérieur par la communion au Corps et au Sang sacramentels du Seigneur ressuscité. Le nom même de l'Église (ἐκκλησία) a une référence eucharistique : il signifie « assemblée », mais pas simplement n'importe quel type d'assemblée, mais spécifiquement l'assemblée adoratrice, le Peuple de Dieu « appelé » et rassemblé pour l'offrande de la Divine Liturgie. Ce n'est pas un hasard si l'expression « Corps du Christ » a un double sens, signifiant à la fois la communauté et le sacrement. L'Église est essentiellement un organisme eucharistique, et lorsqu'elle célèbre la Divine Liturgie, alors et alors seulement elle devient ce qu'elle est vraiment. Comme le disait le cardinal Henri de Lubac, l'Église fait l'Eucharistie, et l'Eucharistie fait l'Église.

Je considérerais l'ecclésiologie eucharistique, malgré les critiques dont elle a fait l'objet, comme l'élément le plus créatif de la pensée chrétienne moderne. Et c'est précisément de ce point de vue qu'il faut aborder le thème de la synodalité. Il doit être interprété, non seulement en termes institutionnels et juridiques, comme une simple expression de gouvernance et de pouvoir, mais principalement dans un contexte mystérieux et sacramentel.

On voit tout de suite comment un concile d'église doit être considéré comme un événement eucharistique. La plupart des conciles se sont préoccupés de la restauration et de la confirmation de la communion eucharistique (κοινωνία) lorsque celle-ci a été rompue, de la question de savoir qui peut ou non être admis

à recevoir le sacrement; et la plupart (sinon pas tous) des conciles se sont conclus par une Liturgie concélébrée, embrassant tous les membres. Par conséquent, le thème principal des canons de l'ancien concile est la restauration à la pleine communion des excommuniés (*τῶν ἀκοινωνήτων*).

Il n'est pas exagéré de dire qu'aucun des Conciles n'a compris que sa tâche consistait à fournir une exposition systématique de la foi. Au contraire, la fonction du concile dans l'Église était et demeure une confession de foi, comme participation à la vie charismatique de l'Église, une communion dans la foi dans l'Eucharistie à travers l'accueil panégyrique de ceux qui croient correctement au Christ, quelque chose qui s'affirme dans l'unité eucharistique et dans la séparation du corps de l'Église de tous ceux qui s'écartent de la foi, sanctionnée par l'excommunication eucharistique.

Revenant maintenant à notre aperçu historique, le Synode apostolique a créé un précédent pour d'autres conciles, qui ont commencé à se rassembler à partir du deuxième siècle. Parmi les premiers problèmes qui ont provoqué la convocation de conciles à l'ère post-apostolique, il y avait le montanisme et la date de célébration de Pâques, un problème qui, malheureusement, empêche encore nos Églises sœurs de célébrer la plus grande fête de notre foi le même jour. Les caractéristiques communes de ces conciles étaient l'irrégularité, l'absence de procédures unifiées et l'Église assumant seule la responsabilité de leur convocation, de la logistique, de l'ordre du jour et des procédures. Enfin et surtout, ces conciles n'étaient pas exclusivement des affaires épiscopales. Par exemple, dans l'un des premiers enregistrements que nous ayons d'un concile, divers évêques et autres membres du clergé et laïcs s'étaient réunis pour évaluer la foi d'un certain Héraclide; et pour faire cela, ils ont invité le prêtre Origène à diriger la discussion, non seulement pour aider, mais aussi pour « enseigner » ceux qui étaient là, y compris les évêques. De même, à Antioche en 268 : après des réunions répétées pour enquêter sur le cas de Paul de Samosate, Evêque d'Antioche, les personnes réunies ont constaté qu'elles n'étaient pas en mesure de résoudre le problème, alors elles ont finalement invité Malchion, le chef de l'école de rhétorique de la ville, pour venir démasquer l'hérésie pernicieuse de Paul.

Au siècle suivant, cependant, les choses avaient changé. Au début du IV<sup>ème</sup> siècle, lorsque l'Église chrétienne s'est établie, pour employer le terme moderne, et pardonnez-moi l'anachronisme, cette reconnaissance par *l'imperium Romanum* a affecté les formes de sa conciliarité. Les conciles sont devenus épiscopaux. Par exemple, au concile d'Antioche en 341, les évêques réunis ont réfuté l'accusation d'être « Ariens » en demandant avec indignation: « Comment pouvons-nous, en tant qu'évêques, suivre un prêtre », se référant à Arius. Les Conciles ont essayé d'assurer une participation aussi large que possible, engageant des évêques de tous les coins de l'écumène (monde habité). Cela est devenu possible grâce au parrainage de l'État. L'Empire a non seulement facilité la logistique et payé leurs dépenses, mais aussi, dans de nombreux cas, contribué, par l'intermédiaire de la chancellerie impériale, à la formation de leur ordre du jour. De plus, surtout après Justinien, les décisions des conseils ont été appliquées par le pouvoir impérial, qui les a promulguées comme lois d'État, conduisant à leur mise en œuvre rapide et efficace. Pour toutes ces raisons, nous pourrions appeler ces conseils « impériaux » afin de les distinguer de la catégorie précédente de conseils, qui pourraient être appelés « ad hoc ». Parmi les conciles impériaux, qui ont été reçus par l'Église orthodoxe, figurent les sept conciles œcuméniques, ainsi qu'une série de conciles

locaux, dont les canons font partie du *corpus canonum* de la tradition canonique orientale.

A l'époque des Conciles « impériaux », l'institut conciliaire de la Pentarchie fit également son apparition aux Vème et VIème siècles, comme moyen de préserver l'Église et la société de Byzance divisées par les controverses christologiques. La Pentarchie a été institutionnalisée en tant que communauté des Patriarches des cinq principaux sièges antiques : Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem. Ils étaient en contact les uns avec les autres par correspondance et rencontres personnelles. Leur consentement sur les questions doctrinales, éthiques et canoniques a joué un rôle de premier plan dans la coordination des efforts des Églises locales, lorsqu'il n'y avait pas de Conciles.

L'ère des conseils "impériaux" a pris fin, lorsque l'État de la partie orientale de l'Empire romain a décliné. À la fin de la période byzantine et ottomane, les conciles reviennent progressivement au format « ad hoc » qu'ils avaient avant Constantin. Certains d'entre eux étaient plus grands, comme les trois conciles palamites du XIVème siècle à Constantinople (1341, 1347, 1351), et d'autres plus petits. Un type plus petit du synode *ένδημοῦσα* est devenu typique pour cette période. *Ένδημοῦσα* signifie qu'il s'agit d'un rassemblement des hiérarques qui se trouvent dans la ville, où le conseil est convoqué. Cette ville était Constantinople, qui n'a jamais manqué d'évêques en résidence, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Il y avait même des patriarches des trois autres trônes d'Orient (Alexandrie, Antioche et Jérusalem) séjournant en permanence dans la capitale de l'Empire ottoman. Ces conseils étaient convoqués et présidés par le patriarche œcuménique, qui y jouait un rôle clé et leurs décisions avaient une signification pour toutes les Églises orthodoxes locales. Parmi les derniers et les plus remarquables conciles de ce type figure le Concile de Constantinople (1872) qui condamna l'ethno phylétisme (malheureusement son enseignement n'est pas observé dans la diaspora orthodoxe contemporaine).

D'autres conciles « ad hoc », mais de caractère local, sont les conciles du XVIIe siècle, notamment à Iasi (1642) et à Jérusalem (1672), qui affirment le véritable enseignement orthodoxe concernant l'Église et les sacrements ; et plus récemment le Concile de Moscou de 1917-18, auquel assistèrent des prêtres et des laïcs ainsi que des évêques, mais qui fut tragiquement écourté par la révolution bolchevique. Sans sous-estimer tous ces conciles et d'autres, nous devons admettre que trop souvent l'Orthodoxie a singulièrement du mal à agir de manière conciliaire. Nous, orthodoxes, avons l'habitude de nous présenter comme l'Église conciliaire par excellence, comme l'Église des sept saints conciles. Mais il faut avouer, avec humilité et réalisme, que si nous affirmons la synodalité en théorie, nous l'avons trop souvent négligée en pratique, éprouvant ce qu'on peut appeler la « fatigue conciliaire ».

Combien d'années de préparation et d'ajournement se sont écoulées avant que le Saint et Grand Conseil ne se réunisse réellement en Crète en 2016 ! Dans l'Église catholique romaine, le 25 janvier 1959, feu le pape Jean XXIII, à l'étonnement de presque tout le monde, annonça la convocation d'un concile œcuménique ; et en moins de quatre ans, le 11 octobre 1962, le Concile a effectivement commencé. Je crains que ce ne soit pas ainsi que les choses se soient passées dans l'Église orthodoxe. Dès 1902, le patriarche œcuménique Joachim III,

de bienheureuse mémoire, a envoyé une lettre encyclique à toutes les Églises orthodoxes, appelant à des contacts et à une coopération plus étroits. Cette Lettre reçut un accueil favorable. Ici, nous avons la semence qui a finalement conduit au Saint et Grand Concile de 2016 ; mais il a fallu très longtemps (plus d'un siècle !) avant que cette graine ne porte enfin ses fruits, signalant une période de « renaissance conciliaire ».

Comme le Saint et Grand Concile était envisagé dans ses phases préparatoires, il devait se réunir pour son propre bien, à savoir pour le bien de la synodalité, tout comme le Synode romain-catholique sur la synodalité en cours. L'Église orthodoxe a ainsi voulu prouver que la conciliarité n'est pas seulement une formule, mais une condition et un mode de vie. Ce que le Saint et Grand Concile de Crète a réellement fait, c'est de réaffirmer l'esprit synodal de l'orthodoxie, son ethos conciliaire, devenant une voix authentique de la synodalité de nos jours. Et cela est attribué par tous les participants au Conseil, avant tout, au leadership émouvant et à la persévérance remarquable du Président du Conseil, Sa Toute Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée.

Le Saint et Grand Concile a adopté six documents. D'une importance particulière pour notre sujet est celui sur "La diaspora orthodoxe". Dans ce document, les Pères du Concile ont d'abord noté le non-respect par le monde occidental de la règle canonique d'un évêque au pouvoir dans chaque lieu, une anomalie que nous déplorons tous depuis cent ans. Ensuite, ils ont à juste titre salué la création d'une Assemblée épiscopale de tous les évêques orthodoxes canoniquement reconnus dans chaque région de la diaspora, "présidée par le premier parmi les hiérarques de l'Église de Constantinople", "jusqu'à ce que le moment opportun arrive où toutes les conditions existent" afin d'appliquer l'exactitude canonique. Malgré l'échec de l'établissement de synodes locaux dans chacune de ces régions, en raison de la décision selon laquelle « les évêques continueront à être soumis aux mêmes juridictions canoniques auxquelles ils sont soumis aujourd'hui », c'est-à-dire à leurs Églises mères, l'institution des Assemblées Episcopales ont été créées afin de manifester de manière conciliante l'unité de l'Église orthodoxe dans la diaspora. Malheureusement, cette unité a été sérieusement entravée, après la décision du Saint-Synode du Patriarcat de Moscou de rompre unilatéralement la communion avec le Patriarcat œcuménique, en réponse à l'octroi du statut autocéphale à l'Église orthodoxe d'Ukraine, et de retirer ses membres de tous les corps collectifs inter-orthodoxes et interchrétiens, qui sont présidés par les Hiérarques du Trône Œcuménique.

Cette décision est une manifestation claire de la réalité que le conciliarisme orthodoxe n'est pas si triomphant. Au contraire, elle manifeste des symptômes de crise, comme l'absence au Saint et Grand Concile, au tout dernier moment, de quatre (sur les quatorze alors) Églises orthodoxes locales, qui non seulement avaient accepté d'y participer, mais elles avaient également cosigné tous les documents préconciliaires pertinents. Cette douloureuse absence a prouvé que la Synaxe des Primats (Conseil des Archevêques) a été plus efficace que l'institut du Concile Panorthodoxe. Il s'agit d'une nouvelle institution, qui a été introduite par Sa Toute Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée peu après son élection au siège de Constantinople, se réunissant pour la première fois en 1992 et depuis lors à plusieurs autres reprises, dont la dernière en janvier 2016. Le Synaxe rassemble les Primats de toutes les Églises orthodoxes locales, ressemblant à l'ancien institut de la Pentarchie, mais ne s'y substituant en aucun cas. En fait,



pendant le mandat du patriarche œcuménique Bartholomée, la Synaxe des Primats, désormais quatre anciens patriarchats d'Orient, le « tétrarchie », comme nous pourrions l'appeler, après l'enlèvement de la communion avec l'Église de Rome, s'est déjà réunie une fois en 2014, et leur statut privilégié par rapport aux Primats des nouvelles Églises autocéphales a été mis en évidence, d'autant plus que ce statut implique des responsabilités uniques. Le rôle de la Synaxe de tous les Primats était de préparer le Concile Panorthodoxe. Cependant, en réalité, la Synaxe s'est avérée être la manifestation la plus fiable de conciliarité pendant la période pré-synodale en raison de sa souplesse et de sa rapidité d'action.

"Il est juste et utile " de louer le Patriarche Œcuménique Bartholomée pour ses efforts et ses réalisations visant à renforcer la synodalité non seulement au niveau inter-orthodoxe-universel, mais aussi au niveau local et régional, dans les limites juridictionnelles du Patriarcat Œcuménique. Sa Toute-Sainteté est l'inspirateur de la Synaxe des Primats, mais Il est aussi celui qui a institutionnalisé les soi-disant Synaxes de tous les Hiérarques du Trône Œcuménique, initialement tous les deux ans et actuellement tous les trois ans, avec le dernier qui a eu lieu en septembre 2021. L'institution de la Synaxe du Trône de la Hiérarchie est née de l'interdiction imposée par les autorités turques, peu après la création de la République de Turquie moderne, à tous les Hiérarques du Trône non citoyens turcs de participer au Saint et Sacré Synode du Patriarcat Œcuménique. Ces derniers se composaient donc uniquement de Hiérarques de nationalité turque, résidant dans le pays. Les Synaxes du Trône, introduites d'abord par le Patriarche Œcuménique Athénagoras de bienheureuse mémoire, ont été l'occasion d'unir le corps mutilé de la Hiérarchie de la Sainte Grande Église du Christ. Cependant, après la décision historique prise par le Saint et Sacré Synode, sur la recommandation du Patriarche Œcuménique Bartholomée, le 18 février 2004, d'appeler comme membres à part entière du Synode les Hiérarques des Éparques du Trône en dehors de la Turquie, rétablissant ainsi la fonction canonique de l'institution synodale, parallèlement à l'introduction de la durée annuelle du mandat synodal et au remplacement partiel par la moitié des membres du Synode tous les six mois, l'institution de la Synaxe de la Hiérarchie a changé de finalité. Depuis lors, le but des Synaxes est de préserver, sans interruption, la communication ecclésiastique entre ces Hiérarques des Métropoles du Trône dans les soi-disant "Terres Nouvelles", c'est-à-dire en Grèce du Nord, dont l'administration a été déléguée en 1928 aux Autocéphales. L'Église de Grèce, et qui risquaient sérieusement d'être éloignés de leur centre canonique, avec le Phanar, qui conserve toujours sur eux l'autorité spirituelle ultime.

L'importante contribution de Sa Toute Sainteté à la sauvegarde et à l'avancement de la conciliarité au niveau local, régional et inter-orthodoxe justifie pleinement le désir de son Père spirituel, feu le Métropolitte Méliton de Chalcédoine, de « faire de lui un évêque rapidement, pour être éprouvé », c'est-à-dire pour pouvoir s'imprégner de l'esprit synodal de la Grande Église. Quelque chose que le jeune Métropolitte Barthélemy de Philadelphie a fait, et il a continué à le faire en tant qu'ancien Métropolitte de Chalcédoine, et depuis 31 ans maintenant en tant que Patriarche Œcuménique. En effet, la Sainte Grande Église du Christ, sous la direction sage et robuste du Patriarche Bartholomée, ne tient pas la synodalité pour acquise. Au contraire, elle déploie en permanence un grand

effort pour faire de la conciliarité non seulement une formule élégante de son identité, mais un moteur de travail de la vie de l'Église à tous les niveaux : au niveau local avec les synodes diocésains, comme le Saint Synode Eparchie de l'Église de Crète ou du Saint Archidiocèse d'Amérique, au niveau régional avec les Saints Synodes des deux Églises autonomes sous le Patriarcat Œcuménique (Finlande et Estonie), et avant tout avec le Saint et Sacré Synode Patriarcal, et au niveau universel avec la Présidence de la Synaxe des Primats et la « Tétrarchie » des Patriarches Orientaux, ainsi que du Saint et Grand Concile de l'Église Orthodoxe. Ainsi, l'Église-Mère de Constantinople enseigne par l'exemple que la synodalité est bien intrinsèque à la tradition orthodoxe et une cause qui doit être combattue par tous au quotidien.

Παναγιώτατε Πάτερ καί Δέσποτα,  
Vos Éminences,  
Vos Grâces,  
Chers amis,

La Déclaration commune de Ravenne affirmait que « pour qu'il y ait pleine communion ecclésiale, il doit y avoir entre nos Églises une reconnaissance réciproque des législations canoniques dans leurs diversités légitimes » (§16). Heureusement, dans le cas de la synodalité, il n'y a pas besoin de reconnaissance mutuelle, car comme je l'ai montré dans ma présentation, cela a été un principe fondamental commun dans les traditions canoniques de nos deux Églises depuis le tout début. Au lieu d'une reconnaissance mutuelle, il nécessite en fait un enrichissement mutuel de son application pratique avec des événements plus similaires comme celui-ci. Ce n'est qu'en renforçant la synodalité que nous pourrons accomplir notre pleine communion, car le zénith de la conciliarité offre à nos Églises l'union la plus visible et la plus tangible - l'unité eucharistique et doctrinale dans le Christ et l'Esprit Saint - constituant ainsi une véritable image de la Pentecôte.

Alors que nous approchons de la Sainte et Grande Pâque, nous tous réunis ici ce soir implorons Votre Toute Sainteté de prier pour que le jour ne soit pas si loin où nos deux Églises sœurs pourront célébrer ensemble la « fête des fêtes » non pas comme une simple conséquence de calendriers qui coïncident, mais comme une décision délibérée de nos deux Églises de transcender la simple habitude de séparation, apprise au fil des siècles d'être hors de la communion, mettant en évidence la règle commune de la foi comme une expression authentique de notre partage chrétien identité.